



PASSEPORT DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

VOUS ALLEZ BÉNÉFICIER D'UNE INTERVENTION
OU D'UN EXAMEN EN AMBULATOIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom du chirurgien :

Nom de la secrétaire du chirurgien :

Tel. Secrétariat : 01 46 25.....

UF demandeuse en cas de pose de PAC :

Tel. Secrétariat UCA : 01 46 25 29 62

Date de la consultation d'anesthésie :

Date de l'intervention :





1

RÉCAPITULATIF DE VOTRE OPÉRATION EN AMBULATOIRE





PRÉPARATION CUTANÉE

LA DOUCHE

Je dois prendre une douche : La veille au soir Le matin-même
Avec du savon : Doux Antiseptique

Pour limiter les risques infectieux, lors de tout acte chirurgical ou examen médico-chirurgical, il est très important de procéder à une toilette complète de votre corps. Vous devez prendre au **moins une douche le matin de l'intervention (au plus près de votre arrivée), +/- une douche la veille** au soir si votre chirurgien l'a demandé (voir les cases cochées ci-dessus). Pour cela, vous **UTILISEREZ LE SAVON PRESCRIT PAR LE MÉDECIN** (doux ou antiseptique).

Penser à couper vos ongles et à ôter le vernis. La toilette à mains nues est préférée, sinon utilisez un gant propre ou à usage unique. Prenez une douche complète avec le savon prescrit (y compris pour les cheveux), selon la démarche suivante :

- Mouiller la tête, les cheveux et l'ensemble de votre corps.
- Prendre du savon et bien faire mousser. Se savonner tout le corps pendant 5 minutes, en suivant les étapes ci-dessous :
 - Laver le visage et les cheveux (en insistant au niveau des oreilles)*.
 - Insister particulièrement au niveau des aisselles, du nombril, de la région sous-mammaire, des pieds et des parties génito-anales.
 - Laver attentivement la zone du corps qui doit être opérée.
 - Rincer abondamment les cheveux, le visage et le corps.
- Se sécher avec une serviette de toilette propre.
- Se vêtir de linge propre.

*** Ne pas appliquer de savon antiseptique à base de chlorhexidine (Hibiscrub®4%) sur le visage et la tête, et le remplacer par un savon doux pour ces étapes.**

► Précaution :

Le matin, ne mettez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, ni lentilles cornéennes, ni piercing, ni bijoux.

► Important :

Veuillez signaler à l'infirmier tout problème de peau (égratignures, boutons, psoriasis...) ou d'allergie.



3

CONSIGNES D'HYGIÈNE

- Douche (pas de bain)
- Brossage des dents
- Vêtements propres

En plus des informations ci-dessous, nous vous proposons une vidéo afin de vous aider à réaliser au mieux votre douche préopératoire :

La douche pré-opératoire : votre geste barrière pour lutter contre le risque infectieux - YouTube

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=79gXIAxT1Is>

PRÉPARATION CUTANÉE LA DÉPILATION

Je dois procéder à une dépilation : Oui Non

DÉPILATION À LA CRÈME DÉPILATOIRE (A DEBUTER 3 JOURS AVANT L'INTERVENTION)

Si votre médecin vous l'a demandé, vous devrez procéder à une dépilation chimique, à l'aide d'une crème dépilatoire.

Il est nécessaire de pratiquer un test sur 10 cm de peau saine, hors zone opératoire, **3 jours avant l'intervention ou l'examen.**

Deux jours avant l'intervention, si la peau au niveau de la zone de test est normale, réalisez la dépilation de la zone définie par votre chirurgien.

Si la peau est irritée, **NE FAITES PAS LA DEPILATION**. Prévenez l'infirmier(e) à votre arrivée.

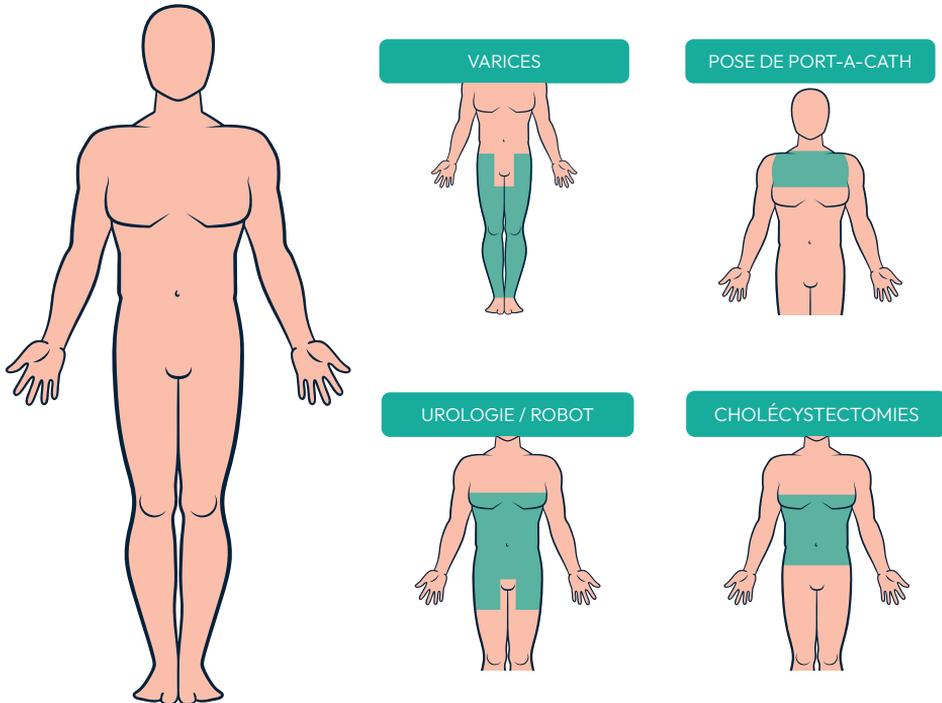


► **Lors du test et de la dépilation :**

- Ne dépassez jamais le temps de pose spécifié dans la notice ;
- Enlevez les poils et la crème avec une lingette, plutôt qu'une spatule ;
- Ne frottez jamais fort ;
- Rincez immédiatement et abondamment sous la douche ;
- Si la zone à dépiler est vaste, faites-le en plusieurs fois ;
- Ne jamais appliquer la crème sur des parties génitales (bourses, verge, grandes lèvres)

N'UTILISEZ PAS DE RASOIR car cela augmente le risque d'infection.

LE CHIRURGIEN VOUS SPÉCIFIE LA ZONE À DÉPILER :



Un tutoriel est disponible sur notre site pour vous aider à bien effectuer votre dépilation :

<https://www.youtube.com/watch?reload=9&v=79gXIAxT1Is>



LISTE DES ÉLÉMENTS À RÉALISER ET À VÉRIFIER AVANT VOTRE INTERVENTION

► Jusqu'à la veille de l'intervention :

- J'ai un accompagnant pour le retour à domicile ;
- J'ai un accompagnant pour la nuit qui suit l'intervention (sauf accord de mon opérateur) ;
- J'ai prévu un véhicule pour mon retour (sinon je le signalerai à mon arrivée) ;
- Je me prépare physiquement (voir page 30 de votre livret) ;
- Je retire à la pharmacie : savon antiseptique (Bétadine ou Hibiscrub) pour les douches préopératoires
- Je retire à la pharmacie les bas de contention, si prescrits

► Au moins 3 jours avant l'intervention :

- J'achète le tube de crème dépilatoire (si dépilation)

► Jusqu'à la veille de l'intervention :

- J'ai rempli la feuille « Coordonnées de l'entourage et référents médicaux » ;
- J'ai rempli le formulaire de consentement éclairé :
- Pour les patients mineurs, la feuille d'autorisation est signée par les responsables légaux ;
- J'ai fait les courses pour le premier jour ;
- J'ai prévu de l'aide pour mes repas et les tâches quotidiennes
- Si soins prévus, j'ai contacté une infirmière libérale en ville (dans mon quartier) et pris un premier rendez-vous post-opératoire
- Je ne prends aucun nouveau traitement contenant de l'aspirine ou de l'acide acétylsalicylique (Kardégic, Aspégic)
- En cas de fièvre, toux, grossesse, etc., je le signale à mon chirurgien ou l'anesthésiste (N° dans mon livret de l'opéré)

► 3 jours avant :

- Je fais le test de la crème dépilatoire (si prescrit)

► 2 jours avant :

- Je réalise la Dépilation de la zone indiquée par mon opérateur (sauf si allergie lors du test) (si prescrit)



► **La veille de l'intervention :**

- Je prépare mon sac

► **La veille au soir :**

- Je prends une première douche (si prescrit)

► **6 heures avant l'heure de convocation :**

- Jeun : j'arrête les aliments et le tabac

► **2 heures avant l'heure de convocation :**

- Jeun : j'arrête les liquides clairs sucrés (thé ou café sans lait, et non gazeux)

► **Le matin de l'intervention :**

- Je prends une douche

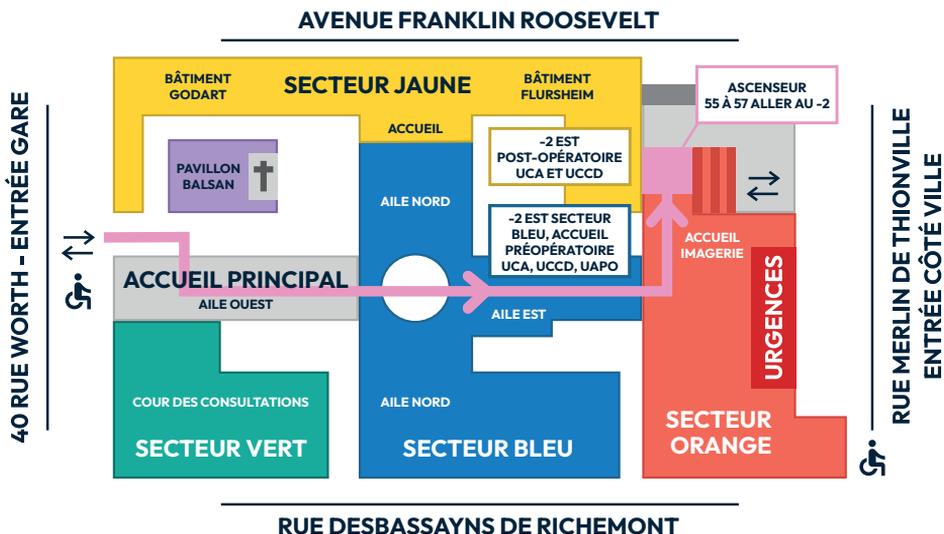
► **Le jour de l'intervention :**

- Je n'ai ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, ni lentilles cornéennes, ni piercing, ni bijoux



7

SE RENDRE A L'UCA (UNITE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE)



A VOTRE ARRIVÉE

Vous devez vous présenter à l'heure prévue, directement dans le service, sans passer par l'accueil ou les admissions. Voici les différents accès possibles :

En voiture (accessible pour les personnes à mobilité réduite) :

- Garez-vous au parking Foch, rue Merlin de Thionville.
- Rejoignez les ascenseurs n° 55, 56 et 57 (accessibles depuis le parking Foch).
- Allez à l'étage -2 « Chir. Ambulatoire UAPO/UCCD », côté secteur bleu.
- Allez à gauche, en suivant les panneaux de signalétique « ACCUEIL / PRE OPERATOIRE / UCA Unité Chirurgie Ambulatoire ».

Par le côté gare, rue Worth (accessible pour les personnes à mobilité réduite) :

Privilégiez cette arrivée si vous êtes en train ou en bus 160, 360, 563 (arrêts coté gare) :

- Longez le couloir qui se trouve à gauche de l'accueil.
- Prenez le couloir situé à gauche de la boutique.
- Une fois au bout du couloir, prenez les ascenseurs n°55, 56 ou 57.
- Descendez à l'étage -2 « Chir. Ambulatoire UAPO/UCCD », côté secteur bleu.
- Allez à gauche, en suivant les panneaux de signalétique « ACCUEIL / PRE OPERATOIRE / UCA Unité Chirurgie Ambulatoire ».



► À pied, par le côté ville, rue Merlin de Thionville

Privilégiez cette arrivée si vous êtes en tram, bus 93, 144, 175, 241, 244, 563 (arrêt Charles de Gaulle), AS Suresnes, taxi ou en voiture (parking Roosevelt).

- À pied, prenez les escaliers situés à droite des urgences.
- Rejoignez les ascenseurs n° 55, 56 et 57.
- Allez à l'étage -2 « Chir. Ambulatoire UAPO/UCCD », côté secteur bleu.
- Allez à gauche, en suivant les panneaux de signalétique « ACCUEIL / PRE OPERATOIRE / UCA Unité Chirurgie Ambulatoire ».

AU MOMENT DE VOTRE SORTIE :

Votre accompagnant aura la possibilité de se garer au parking Roosevelt.

Prendre l'ascenseur n°55, 56 ou 57. Aller à l'étage -2 **Chir. « Ambulatoire UAPO/UCCD »**, côté Secteur Bleu.

En sortant de l'ascenseur (niveau -2 Secteur Bleu), votre accompagnant doit suivre les panneaux indiquant « **ACCUEIL / UCA Unité Chirurgie Ambulatoire** » puis doit se diriger à droite (côté Secteur Jaune), en suivant les panneaux « POST-OPERATOIRE / UCA » et en descendant les quelques marches ou en prenant l'ascenseur situé à sa gauche.

Pour vous guider dans l'hôpital, nous avons développé l'application GéoFoch. Celle-ci est un véritable GPS à utiliser à l'intérieur de l'hôpital.





► L'opération en ambulatoire

Le terme ambulatoire signifie que vous entrerez à l'hôpital le matin de votre intervention ou de votre examen et que vous regagnerez votre domicile le jour même, sans passer la nuit à l'hôpital.

L'intervention, les suites et le résultat seront exactement les mêmes que lors d'une hospitalisation plus longue.

Cela nécessite une organisation et des contraintes de sécurité rigoureuses.

Votre collaboration et celle de votre accompagnant sont nécessaires, celle de votre médecin traitant souhaitable.

Afin de préparer au mieux votre journée ambulatoire, vous devez suivre scrupuleusement les étapes de ce livret et vous conformer aux prescriptions de l'opérateur et de l'anesthésiste.

Afin de ne rien oublier dans votre préparation, la secrétaire vous donnera un calendrier des différentes étapes à ne pas oublier. Vous y trouverez une liste de vérification qui vous permettra de vérifier que vous avez bien réalisé toutes les étapes nécessaires.



AVANT VOTRE EXAMEN OU VOTRE INTERVENTION

1- SI CELA VOUS A ÉTÉ PRÉCISÉ



À la sortie de la consultation chirurgicale, prenez un rendez-vous (sauf si le secrétaire vous a remis les rendez-vous) pour la consultation d'anesthésie :

- Par téléphone au **01 46 25 25 25**
- Par mail : rendezvous@hopital-foch.com

Il se peut que vous soyez contacté par téléphone, par un(e) infirmier(e) de consultation préopératoire (cf point 5).

2- CHEZ VOUS

Remplissez recto-verso :

- La feuille « Questionnaire en vue d'une anesthésie » **si vous n'êtes jamais venu en consultation d'anesthésie. Ce questionnaire peut être désormais complété par internet sur un poste informatique grâce à un lien qui vous sera envoyé par SMS (plateforme HOOPCARE) quelques jours avant la consultation.**
- La feuille « Coordonnées de l'entourage et des référents médicaux ».
- Le formulaire de consentement éclairé.

Apportez l'ensemble des feuilles, ainsi que votre livret de l'opéré, à chaque rendez-vous.

3- VOTRE PRÉADMISSION

La secrétaire de votre opérateur réalise votre préadmission en vous demandant les documents suivants :

- Pièce d'identité (passeport, carte d'identité ou titre de séjour).
- Carte vitale.
- Carte de mutuelle (pensez à demander votre prise en charge).
- Un moyen de paiement.
- Attestation CMU ou AME si vous en bénéficiez.
- Prises en charge diverses.

Si votre numéro de téléphone portable ou celui de vos personnes à contacter (personne à prévenir et de confiance), votre adresse ou votre adresse mail ont changés, précisez-le **à la secrétaire.**



4- LE JOUR DE VOTRE CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

Prévoyez un temps suffisant pour la consultation et le centre de prélèvements. Vous pouvez vous alimenter normalement avant la consultation et prendre votre traitement habituel.

Lors de la consultation d'anesthésie, le médecin anesthésiste confirmera que vous pouvez bénéficier d'une intervention ou d'un examen en chirurgie ambulatoire et vous expliquera la procédure anesthésique. Veillez à apporter ce jour-là, tout document concernant votre santé (compte rendu de consultation de spécialiste, ordonnance, résultats d'examen) et la feuille « Questionnaire en vue d'une anesthésie » remplie.

 **À ce sujet, nous vous recommandons de bien lire la partie « Informations sur l'anesthésie », page 25 et la partie « Information sur la transfusion sanguine », page 34.**

Après la consultation d'anesthésie, si des examens complémentaires vous sont prescrits par l'anesthésiste, vous devrez prendre les éventuels autres rendez-vous, via Doctolib ou en appelant le service des rendez-vous au **01 46 25 25 25**.

En sortant de consultation, prenez le temps de repérer le chemin d'accès à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, en particulier si vous êtes convoqué à **6H30 OU 7H**. Une équipe d'agents d'accueil en « gilets bleus » est à votre disposition, du lundi au vendredi de **7H00 À 17H00**, pour vous informer et vous accompagner, n'hésitez pas à les solliciter. Vous pouvez les contacter au **01 46 25 28 71**.

Le plan d'accès est disponible au début de ce livret.

 **Voir page 7, « Se rendre à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire »**

5- LA CONSULTATION AVEC L'INFIRMIÈRE PRÉ OPÉRATOIRE

En fonction de l'intervention prévue, il se peut que vous soyez appelé par un(e) infirmier(e) pour réaliser une consultation par téléphone.

Si c'est le cas, prenez du temps car cela permet de refaire avec vous un dernier point sur la préparation, le déroulement de votre hospitalisation et les suites de l'intervention. C'est l'occasion de répondre à vos interrogations et anticiper votre retour à la maison.



► Vous informer

Nous avons également mis à votre disposition des vidéos, des fiches médicales et des podcasts, réalisés avec les professionnels de notre établissement. Vous pouvez notamment y retrouver des informations sur votre intervention ou votre examen, ainsi que sur votre parcours. Ils sont accessibles sur notre site Internet :

<https://www.hopital-foch.com/patients-familles/espace-patients/informations-medicales/>



6- LA SEMAINE PRÉCÉDANT L'INTERVENTION OU L'EXAMEN :

► Consignes concernant vos médicaments et une évolution de votre état de santé

Ne prenez aucun nouveau médicament contenant de l'aspirine ou de l'acide acétylsalicylique (Kardegic, Aspegic). Par contre si votre traitement pour le cœur ou les vaisseaux comporte des médicaments à base d'aspirine, l'anesthésiste-réanimateur vous précisera lors de la consultation son arrêt (avec la date) ou sa poursuite jusqu'à l'intervention.

Respectez les règles de préparation de l'intervention ou de l'examen qui vous auront été données.

TRÈS IMPORTANT

Si un événement pouvant remettre en cause votre prise en charge en ambulatoire survient dans la semaine qui précède votre intervention (fièvre, toux, grossesse, etc.), vous devez nous le signaler le plus rapidement possible au secrétariat de votre chirurgien.



► Préparez-vous à l'intervention

Retirez à la pharmacie :

Si douche(s) pré-opératoire demandée(s), le savon qui vous a été précisé pour la/les prendre (Doux ou antiseptique type Bétadine ou Hibiscrub)

- +/- les bas de contention, s'ils vous ont été prescrits
- +/- les médicaments contre la douleur (antalgiques), à ne prendre qu'après l'opération, si l'ordonnance vous a déjà été remise ;

S'il vous a été demandé de vous dépiler, achetez un tube de crème dépilatoire en supermarché ou en pharmacie. **N'utilisez jamais de rasoir.**

► Préparez votre sortie

Assurez-vous qu'une personne majeure pourra vous accompagner lors de votre retour, le soir et la nuit qui suit votre séjour en ambulatoire. Sinon, appelez le secrétariat de votre chirurgien. Votre accompagnant devra se présenter à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire au plus tard à 18h30, l'unité fermant ses portes à 19h précises.

Dans de rares cas, selon l'heure à laquelle vous serez opéré ou selon vos facultés de récupération, il se peut que vous sortiez après 20h.

Sauf exception, l'absence d'accompagnant ou le non-respect de ces consignes remettra en cause votre sortie le jour même.

Si une ordonnance de pansement vous a déjà été remise, contactez un(e) infirmier(e) (IDE) libéral(e) en ville (dans votre quartier), pour prendre un premier rendez-vous post-opératoire. Si vous n'en connaissez pas, demandez à votre pharmacien.

Pour regagner votre domicile, vous ne devez pas conduire. Si votre accompagnant n'a pas de véhicule, signalez-le. Une prescription de transport vous sera remise pour repartir en taxi conventionné, remboursé.

Préparez votre retour en ayant fait des courses pour les premiers jours. Prévoyez d'avoir de l'aide pour vos repas et les tâches quotidiennes.



► Application de suivi à domicile

Pour vous aider à vous préparer au mieux, si vous savez utiliser un ordinateur ou télécharger une application sur un smartphone, nous vous proposons une application de suivi à domicile. Un(e) de nos secrétaires vous en a déjà parlé ou le fera prochainement par téléphone. Si vous êtes éligible, vous recevrez un premier mail ou SMS environ 3 jours avant votre intervention.

7- 3 JOURS AVANT

Si une dépilation vous a été demandée, faites le test de la crème dépilatoire.

 **À ce sujet, nous vous invitons à lire la page 3 « Préparation cutanée – la dépilation »**

Si le test provoque une réaction, ne faites pas la dépilation et signalez cette réaction lors du contact de la veille et de nouveau à votre arrivée, le jour de l'intervention. **Ne vous rasez pas.**

Vérifiez que vous avez acheté le savon prescrit (voir ordonnance) ainsi que toutes les autres prescriptions (antalgiques, bas ou bandes de contention).

8- 2 JOURS AVANT VOTRE INTERVENTION OU VOTRE EXAMEN

Vous devez commencer à vous préparer à l'intervention : dépilation (si votre opérateur vous l'a demandée), sauf si le test réalisé la veille a montré que vous êtes allergique.

 **À ce sujet, nous vous invitons à lire la page 3 « Préparation cutanée – la dépilation »**

9- LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION OU DE VOTRE EXAMEN

Dans tous les cas, vous serez appelé ou contacté entre **14H ET 17H** par le service de chirurgie ambulatoire pour vous préciser l'heure d'arrivée. Si vous êtes inscrit dans l'application de suivi à domicile, remplissez votre check-list avant **14H**. Sinon, le secrétaire vous précisera les consignes importantes lors de l'appel.



LORS DE LA PRÉPARATION DE VOTRE SAC :

► N'apportez pas :

- De vêtements de rechange, ni de trousse de toilette ;
- D'objets de valeur (bijoux, argent...);

• **Prévoyez un seul petit sac léger et peu volumineux**

► Apportez :

- Les boîtiers pour conserver vos prothèses (lunettes, dentiers...);
- Votre livret de l'opéré, avec les questionnaires suivants remplis :
 - Le formulaire de consentement éclairé ;
 - « Coordonnées de l'entourage », complété recto verso ;
 - Pour les patients mineurs : la feuille d'autorisation signée par les responsables légaux
- Votre ordonnance de traitement habituel et les boîtes de vos traitements spécifiques pour la journée si vous en avez ;
- Vos résultats d'examen(s) biologique(s) et imagerie(s).

Une paire de pantoufles propres peut être utile mais n'est pas indispensable.

Vous pouvez prévoir de quoi vous occuper un peu avant le départ au bloc opératoire (par exemple de la lecture).

Dînez normalement

Évitez l'alcool et le tabac

Avant de vous coucher, s'il vous a été demandé de prendre une douche la veille, prenez-la selon la méthode décrite.

📖 **À ce sujet, nous vous invitons à lire la page 2 « Préparation cutanée – la douche »**





LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION OU DE VOTRE EXAMEN

10- CONSIGNES CONCERNANT LE JEÛNE

Vous devez être **STRICTEMENT** à jeun pour les solides et le tabac depuis au moins 6 heures avant l'heure de votre convocation.

Seule l'absorption de liquide clair (thé ou café sucré sans lait, eau plate ou jus de pommes) est autorisée jusqu'à 2 heures avant l'heure de convocation.

Votre traitement personnel peut être poursuivi le jour de l'intervention si l'anesthésiste ou l'opérateur l'ont confirmé. Il est à prendre avec un demi-verre d'eau aux horaires habituels et au plus tard en quittant votre domicile.

Si vous devez boire un liquide de préparation intestinale pour une coloscopie, vous devez l'avoir terminé 2 heures avant votre arrivée.

11- CHEZ VOUS, LE MATIN

Le jour de votre intervention ou de votre examen, prenez une douche selon la méthode décrite.

 **À ce sujet, nous vous invitons à lire la page 2 « Préparation cutanée – la douche »**

Le matin, ne mettez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, ni lentilles cornéennes, ni piercing, ni bijoux.

Gardez vos prothèses.

N'apportez pas d'objets de valeur (bijoux, argent...)

12- À VOTRE ARRIVÉE À L'HÔPITAL

Vous devez vous présenter à l'heure prévue, dans l'Unité de Chirurgie Ambulatoire.

Rendez-vous directement dans le service, sans passer par l'accueil ou les admissions.

Une équipe d'agents d'accueil en « gilets bleus » est à votre disposition, du lundi au jeudi de 7h00 à 17h00, le vendredi de 7h00 à 16h pour vous informer et vous accompagner, n'hésitez pas à les solliciter. Vous pouvez les contacter au 01 46 25 28 71.



Voir page 7, « Se rendre à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire »

Vous devez respecter votre heure d'arrivée à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire : tout retard de votre part peut modifier votre heure d'intervention, retarder votre sortie, voire annuler votre intervention.

À votre arrivée, vous serez pris en charge par le personnel soignant du service, qui vous accompagnera dans votre préparation.

Vous devez présenter les documents suivants :

- Le formulaire de consentement éclairé signé, sauf si vous l'avez déjà donné à la secrétaire,
- « Coordonnées de l'entourage et des référents médicaux », à compléter recto verso, et vous demandant de préciser en particulier votre personne de confiance, la personne à prévenir, votre médecin traitant et le nom de l'accompagnant, qui doit être une personne majeure,
- Pour les patients mineurs : la feuille d'autorisation signée par les responsables légaux.

Merci de rapporter vos résultats d'examens biologiques et imagerie et de les donner à l'infirmier.

Important : veuillez signaler à l'infirmier(e) tout problème :

- De peau (égratignures, boutons, psoriasis...) ou d'allergie
- D'infection ou de toux récente (durant les 7 derniers jours)

► **Attente préopératoire**

Une fois préparé, il se peut que vous attendiez un peu avant de partir au bloc opératoire. Prévoyez donc quelque chose pour vous occuper (livre par exemple). Selon l'heure prévue de votre intervention, il peut arriver exceptionnellement qu'il y ait du retard au bloc opératoire et que cela génère pour vous une attente parfois supérieure à 2 heures. Dans ce cas, nous vous installerons dans un salon confortable.



13- LE DÉPART AU BLOC OPÉRATOIRE

Si vous êtes à l'aise pour vous déplacer, il vous sera proposé d'aller au bloc à pied, accompagné d'un brancardier ou d'un agent (gilet bleu).

Dans ce cas, une tenue spécifique à usage unique comportant un pyjama et un peignoir vous sera remise. Vous aurez la possibilité de garder vos lunettes ou autres prothèses jusqu'en salle d'opération.

Un membre de l'équipe vous emmènera du service jusqu'à un salon d'attente du bloc opératoire d'où on viendra vous chercher dès que la salle d'intervention sera prête.

Vous rencontrerez votre anesthésiste et les membres de l'équipe chirurgicale.

Vous serez endormi et ne ressentirez aucune douleur pendant la chirurgie.





APRÈS VOTRE INTERVENTION OU VOTRE EXAMEN

A près votre intervention, pour votre sécurité et votre confort, vous serez surveillé en Salle de Réveil/Salle de Surveillance Post-Interventionnelle (SSPI) de quelques minutes à 2 heures. Une fois que le médecin-anesthésiste jugera que votre état de santé le permet, vous serez amené dans votre box où vous serez pris en charge par l'équipe soignante pendant 30 minutes à 6 heures (selon l'acte).

**Vous ne serez pas seul dans votre chambre.
Il est possible que vous soyez dans une chambre mixte.
Nous veillerons dans tous les cas à préserver votre intimité et la confidentialité.**

14- VOTRE SORTIE ET SA PRÉPARATION

Votre sortie sera autorisée par l'équipe médicale et soignante, à condition que votre état de santé le permette.

Si vous avez eu une anesthésie générale ou locorégionale :

- Vous devez être accompagné d'un adulte et vous ne devez pas conduire vous-même un véhicule.
- Sauf exception validée par votre opérateur et l'anesthésiste, une personne majeure devra être présente chez vous la nuit qui suit l'intervention ou l'examen : vous ne devez pas être seul(e). L'accompagnant désigné devra se présenter à l'Unité de Chirurgie Ambulatoire au plus tard à 19h30, l'unité fermant ses portes à 20 heures précises

L'absence d'accompagnant ou le non-respect de ces consignes remettra en cause votre sortie. Vous devez prévoir une journée complète pour l'intervention chirurgicale ou l'examen. Il peut exceptionnellement arriver que, pour des raisons médicales, votre sortie le jour même soit refusée. Veuillez en tenir compte dans la programmation de votre emploi du temps le lendemain.



COMMENT SEREZ-VOUS INFORMÉS SUR LES MÉDICAMENTS À PRENDRE APRÈS VOTRE SORTIE ?

- Sauf médicaments particuliers (anticoagulants, aspirine...), il sera possible de reprendre votre traitement personnel dès votre retour à domicile ;
- Les médicaments à prendre figureront généralement dans le paragraphe « traitement de sortie » du document intitulé « lettre de liaison » qui vous est remis à votre sortie.

COMMENT SEREZ-VOUS INFORMÉ DU SUIVI APRÈS VOTRE SORTIE ?

- Lors de la consultation précédant l'intervention, l'opérateur vous a donné les principales indications propres au suivi ;
- Il vous sera rappelé avant la sortie par l'équipe en charge ;

Le suivi et ses modalités seront également indiqués **dans le document intitulé « lettre de liaison »**. **N'hésitez pas à le lire attentivement.**

APRÈS VOTRE SORTIE, CHEZ VOUS

15- LE LENDEMAIN DE VOTRE INTERVENTION

E

ntre 10h et 12h, vous recevrez un appel téléphonique de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire, ou serez contacté via l'application, afin de vérifier l'absence de complications.

- Évitez les repas copieux, l'alcool, le tabac
- Ne prenez que les médicaments prescrits
- Évitez de prendre des décisions importantes ou une surcharge de travail
- Ne conduisez ni voiture, ni appareil potentiellement dangereux

TRÈS IMPORTANT

Si besoin, vous pouvez appeler votre médecin traitant ou le médecin anesthésiste de garde à l'hôpital Foch. N° tél. : 01 46 25 22 36



16- QUELS SONT LES SIGNES OU COMPLICATIONS DEVANT VOUS AMENER À RECONTACTER L'ÉTABLISSEMENT EN URGENCE ?

- Les signes et complications spécifiques à l'intervention que vous allez avoir, vous ont été ou vous seront expliqués à la sortie, par l'équipe qui réalisera l'acte.
- Ils figurent souvent dans la fiche d'information, si vous en avez reçu une.

D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE, EN CAS DE :

- Fièvre inexpliquée ;
- Difficultés respiratoires ;
- Survenue de douleurs dans un/les 2 mollet(s)
- Rougeurs très importantes et/ou d'écoulement de plus de quelques ml et/ou de tuméfaction dure et volumineuse de cicatrice (si vous en avez une) ;
- Réaugmentation des douleurs ;
- Vomissements et/ou intolérance alimentaire

17- QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LA REPRISE DE VOS ACTIVITÉS APRÈS VOTRE SORTIE :

- Sauf autorisation de votre chirurgien, si vous avez une cicatrice, ne la trempez pas dans l'eau (bain) pendant 1 mois ;
 - Conservez une activité et marchez régulièrement ;
 - Manger normalement ou selon le régime qui vous a été prescrit ;
 - Vous pouvez reprendre vos activités affectives dès que vous vous sentez prêt(e)s.
- En cas d'intervention gynécologique ou urologique, parlez-en avec votre chirurgien.

18- CONCERNANT LA CONDUITE DE LA VOITURE, VOUS POUVEZ REPRENDRE SI :

- Vous ne prenez plus de médicaments pouvant troubler votre vigilance (ex : à base de codéine, tramadol (Topalgic, ixprim, ...), Néfopam, ...).
- Vous n'avez plus de douleurs et vous sentez suffisamment vigilant pour ne pas entraîner de risque d'accident pour vous même ou les autres usagers de la route.



INFORMATIONS MÉDICALES IMPORTANTES POUR PRÉPARER VOTRE INTERVENTION

PARTIE 1 : LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

PRÉVENIR LA DOULEUR PENDANT LES SOINS

I **l'existe plusieurs moyens permettant de prévenir la douleur comme :**

- Des crèmes anesthésiantes,
- Le MEOPA : C'est un mélange d'oxygène et de protoxyde d'azote administré par inhalation, qui permet de diminuer l'intensité de la douleur et l'anxiété liées aux soins.

L'équipe soignante est disponible pour répondre à vos questions et vous expliquer le déroulement des soins. Elle travaille en collaboration avec les référents-douleur des services et avec le Centre d'Etude et de Traitement de la Douleur (CETD).

Le CETD vous accueille pour des consultations externes du lundi au vendredi.
Vous pouvez prendre rendez-vous au **01 46 25 24 26**.

LA DOULEUR : ÇA SE PREND EN CHARGE

La douleur n'est pas une fatalité. Evaluer, traiter, soulager et prévenir votre douleur est possible. Elle peut se définir comme une sensation désagréable pour le corps et l'esprit « Avoir mal », « être mal ».

La douleur est modifiée par les émotions, les expériences, la situation générale de chacun ainsi que par les facteurs culturels. Chacun la ressent de façon différente.

Elle peut être passagère et est appelée douleur aiguë, mais parfois elle peut persister et durer plusieurs mois ; elle est alors appelée douleur chronique.



ÉVALUER L'INTENSITÉ DE VOTRE DOULEUR

Dès votre arrivée et durant toute la durée de votre séjour à l'hôpital, le personnel médical et soignant évalue plusieurs fois par jour votre douleur (au repos, à la mobilisation, pendant les soins...) et s'assure que vous êtes soulagé.

Afin d'évaluer l'intensité et l'évolution de la douleur, nous utilisons un outil d'autoévaluation appelé échelle numérique (EN). Il s'agit d'une échelle d'évaluation validée et reconnue qui nous permet de quantifier l'intensité de la douleur entre 0 et 10. 0 correspond à une absence de douleur et 10 à la douleur maximale imaginable.

Dans certains cas, pour les personnes non-communicantes, d'autres outils d'hétéro-évaluation peuvent être utilisés comme ALGOPLUS, basée sur l'observation de la personne.

“Avoir peur d'avoir mal, c'est déjà avoir mal” Montaigne.

Dès que la douleur survient, il est important de la signaler sans attendre au personnel soignant.



TRAITER VOTRE DOULEUR

Il existe des médicaments adaptés à chaque intensité de douleur, appelés antalgiques.

Ces médicaments sont administrés par voie orale, sous-cutanée, via un patch transdermique ou en perfusion intraveineuse. Ils peuvent être associés pour augmenter leur efficacité et diminuer la survenue d'effets secondaires.

La prescription de morphine n'est pas en rapport avec la gravité ou le type de maladie, mais selon l'intensité de votre douleur. Ce traitement sera ajusté tant que la douleur ne sera pas calmée. À chaque palier, on peut associer d'autres médicaments dits adjuvants (antispasmodiques, relaxants...).

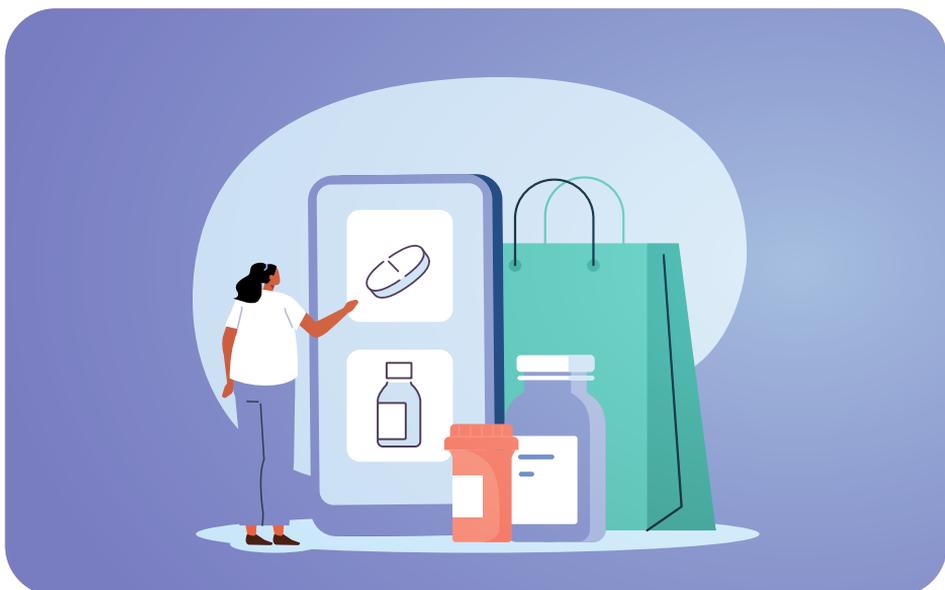
Certaines douleurs atypiques (sensations de brûlure, de décharge électrique, de coup de poignard) sont nommées douleurs neuropathiques. Elles nécessitent des traitements spécifiques.

Les 3 paliers de l'OMS

PALIER 1 : Paracétamol – Aspirine – Ibuprofène

PALIER 2 : Codéine – Tramadol

PALIER 3 : Morphine – Nalbuphine





PARTIE 2 : INFORMATIONS SUR L'ANESTHÉSIE

Ce document, élaboré par la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR) 2016, en partenariat avec des représentants des usagers du CISS (Collectif Inter associatif Sur la Santé), est destiné à vous informer sur les différentes techniques d'anesthésie et leurs risques éventuels. Nous vous demandons de le lire attentivement, afin de pouvoir donner votre accord à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste-réanimateur.

Vous pourrez également poser à ce médecin toutes les questions que vous souhaitez sur votre anesthésie. Pour les questions relatives à l'acte médical ou chirurgical qui motive l'anesthésie, il appartient au seul spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

QU'EST-CE QUE L'ANESTHÉSIE ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie...), en supprimant ou en atténuant la douleur pendant et après l'intervention dans des conditions optimales de sécurité. Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie loco-régionale, improprement appelée « anesthésie locale ».

- **L'anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, dont la profondeur peut être adaptée, produit par l'injection de médicaments et/ou par l'inhalation de médicaments anesthésiques.
- **L'anesthésie loco-régionale** permet de n'endormir que la partie du corps sur laquelle se déroulera l'opération. Son principe est de bloquer la transmission nerveuse de cette région en injectant à proximité des nerfs un produit anesthésique local. Il est possible de prolonger l'insensibilisation plusieurs jours après l'opération en injectant ce produit par un dispositif (cathéter) placé à proximité des nerfs concernés.



• **La rachianesthésie et l'anesthésie péridurale** sont deux formes particulières d'anesthésie loco-régionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité des nerfs qui sortent de la moelle épinière. Une anesthésie générale peut être associée à une anesthésie loco-régionale, soit en raison de particularités anesthésiques recherchées, soit devenir nécessaire en cas d'insuffisance ou d'échec de l'anesthésie loco-régionale.

Certaines équipes peuvent, pour certains actes, proposer l'hypnose comme technique alternative. Elle est utilisée seule ou associée aux autres techniques d'anesthésie.

LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

Toute anesthésie, générale ou loco-régionale, réalisée pour un acte non urgent programmé, nécessite **une consultation spécifique** plusieurs jours à l'avance où pourront vous être prescrits des examens et bilans complémentaires.

La consultation d'anesthésie est effectuée par un médecin anesthésiste-réanimateur. Au cours de cette consultation et de la visite pré-anesthésique, vous serez informé(e) des différentes **techniques d'anesthésie** possibles et **adaptées à votre cas**. Vous pourrez poser toutes les questions que vous jugerez utiles à votre information. À cette occasion, vous serez amené(e) à exprimer vos préférences au cours du dialogue avec le médecin.

Le choix du type d'anesthésie sera prévu en fonction de l'acte opératoire, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits. Le médecin qui assurera l'anesthésie ne sera pas forcément celui que vous aurez vu en consultation ou en visite pré-anesthésique, mais il disposera de votre dossier médical. En cas de nécessité, il pourra être amené à modifier la technique prévue initialement et vous en informera.

COMMENT SEREZ-VOUS SURVEILLÉ(E) PENDANT L'ANESTHÉSIE ET À VOTRE RÉVEIL ?

L'anesthésie, quel que soit le type, se déroule dans une salle équipée d'un matériel adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Ces vérifications techniques s'accompagnent de la vérification obligatoire de votre identité, de la nature et du côté de votre opération.

En fin d'intervention, vous serez surveillé(e) de manière continue dans une salle de surveillance post-interventionnelle (« salle de réveil »). Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance post-interventionnelle, vous serez pris(e) en charge par une équipe de professionnels, placé(e) sous la responsabilité médicale d'un médecin anesthésiste-réanimateur.



QUELS SONT LES RISQUES DE L'ANESTHÉSIE ?

La grande majorité des anesthésies se déroule sans problème particulier ; toutefois, une anesthésie, même conduite avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque.

Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter. Les complications graves de l'anesthésie (cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses) sont devenues très rares.

En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies d'évènements désagréables. Ces risques et inconvénients ne surviennent pas systématiquement. Ils sont aussi fonction de votre propre sensibilité, de votre état de santé, de la durée et du mode d'anesthésie.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES À L'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE ?

Tous les symptômes cités sont habituellement passagers et leur persistance doit vous inciter à les signaler le plus rapidement possible :

Il vous sera demandé de **respecter un jeûne et d'arrêter le tabac avant l'anesthésie** ; c'est une sécurité. Le jeûne permet d'éviter les accidents graves de passage de vomissement dans les poumons. Ces instructions sont donc impératives à respecter.

- **Des nausées et des vomissements** peuvent survenir au réveil.
- **Une rougeur douloureuse au niveau de la veine** dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer pendant quelques jours.
- **L'introduction d'un dispositif dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé)** pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des maux de gorge ou un enrouement les premiers jours après l'intervention.
- **Des traumatismes dentaires** sont également possibles. C'est pourquoi il est important de signaler toute prothèse ou toute fragilité dentaire particulière.
- **La position prolongée** sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer un engourdissement temporaire d'un bras ou d'une jambe.
- **Après une anesthésie générale**, des troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie.



Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares.

QUELS SONT LES INCONVÉNIENTS ET LES RISQUES PROPRES AUX ANESTHÉSIES LOCO-RÉGIONALES ?

• **Toute anesthésie loco-régionale** peut s'avérer incomplète et nécessiter un complément d'anesthésie, voire une anesthésie générale. Cela justifie les mêmes consignes de jeûne que pour une anesthésie générale.

ANESTHÉSIE PÉRI MÉDULLAIRE (rachianesthésie, anesthésie péridurale)

- **L'anesthésie périmédullaire peut nécessiter :**

- De renouveler la ponction en cas de difficulté ;
- La pose temporaire d'une sonde urinaire en cas de difficulté à uriner.

- **Des maux de tête peuvent survenir et nécessiter parfois un repos de plusieurs jours et/ou un traitement spécifique.**

- **Très rarement, on peut observer une baisse passagère de l'audition ou un trouble de vision.**

- **Des douleurs transitoires au niveau du point de ponction dans le dos sont également possibles**

AUTRES ANESTHÉSIES LOCO-RÉGIONALES

- **Au cours de certaines anesthésies** du membre supérieur ou du thorax, des complications respiratoires sont possibles.

- **Toutes les techniques d'anesthésie loco-régionale** peuvent donner lieu à des complications graves mais rares : paralysie et/ou insensibilité plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaire, convulsions, blessure d'un organe proche.

- **Comme pour les anesthésies générales**, des nausées, des vomissements, des démangeaisons, des troubles passagers de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

- **L'anesthésie de l'œil** peut entraîner des effets indésirables spécifiques, tels qu'une diplopie (le fait de voir double) ou, plus rarement, une plaie oculaire. Des séquelles, passagères ou définitives, telles qu'une baisse ou une perte de la vision, peuvent en résulter, bien qu'exceptionnelles.



Les complications graves mais rares liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes, selon les connaissances actuelles de la science, aucune technique ne paraît statistiquement plus risquée que l'autre. Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques.

Seul le médecin anesthésiste-réanimateur peut vous présenter les choix qui s'offrent à vous en fonction de votre cas individuel, toujours particulier.

* Relecteurs du CISS IDF : Mmes Micheline Bernard-Harlaut et Catherine Ollivet, M. Jean- Luc PI





PARTIE 3 : AUTRES INFORMATIONS POUR PRÉPARER AU MIEUX VOTRE INTERVENTION

SOYEZ ACTIF :

- Si votre état le permet : faire de l'exercice permet à votre corps d'être en bonne forme physique avant votre intervention.
- Commencez à faire quelques exercices : ils n'ont pas besoin d'être très intenses pour être efficaces. Marcher 15 minutes par jour à bonne allure suffit à vous maintenir en forme.

ARRÊTEZ DE FUMER :

- Un arrêt, même temporaire, le temps de l'intervention, est bénéfique. Il permet de réduire le risque infectieux et d'améliorer la cicatrisation.
- Dans l'idéal, vous devez arrêter le plus tôt possible avant l'intervention, cependant, un arrêt obtenu 48 heures avant reste bénéfique.

RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'ALCOOL :

- Si vous pensez que votre consommation d'alcool pourrait poser problème, n'hésitez pas à contacter l'équipe ELSA (Équipe Liaison Soins Addictologie) du lundi au vendredi de 8 h à 16 h au 01 46 25 28 13.
- Vous pouvez être aidé pour un arrêt, même temporaire, de votre consommation.

EN CAS D'ANXIÉTÉ IMPORTANTE :

- Si vous ressentez une anxiété importante vis-à-vis de l'intervention, de l'anesthésie, ou si vous avez peur d'avoir mal : le CETD (Centre d'Évaluation et de Traitement de la Douleur) propose des séances en groupe d'apprentissage de l'autohypnose afin de mieux vous préparer à votre intervention.
- Vous pouvez prendre rendez-vous au 01 46 25 25 25 pour vous inscrire à une ou plusieurs séances le mardi matin.



AUTRES INFORMATIONS POUR PRÉPARER AU MIEUX VOTRE INTERVENTION OU VOTRE EXAMEN :

► Une prise en charge complète

En fonction de votre état de santé, il pourra vous être proposé ou demandé par votre chirurgien et/ou l'anesthésiste de consulter un autre spécialiste avant l'intervention : gériatre, addictologue, cardiologue... Dans ce cas, un rendez-vous vous sera remis.

► La Maison Des Usagers

N'hésitez pas à vous rendre également au sein de la Maison Des Usagers (MDU), située dans le hall d'accueil de l'hôpital, vous y trouverez de la documentation et des informations sur nos associations partenaires. Les bénévoles y tiennent des permanences afin de délivrer des informations sur une maladie, un handicap, d'apporter une écoute, un soutien ou de proposer des ateliers en lien avec les missions de leur association.

► L'Expérience patient

L'Hôpital Foch développe depuis 2018 une démarche d'Expérience Patient. L'objectif ? Construire à partir de vos témoignages la meilleure expérience possible.

Vous souhaitez nous faire part d'un événement positif ou négatif qui s'est déroulé pendant votre séjour à l'hôpital ? Vous avez une compétence que vous souhaitez mettre au service de votre hôpital ? Notre responsable de l'Expérience Patient se tient à votre écoute au Living Lab situé dans le couloir de l'accueil principal. **Vous pouvez aussi la joindre par téléphone au 01 46 25 29 93 ou par mail : experience-patient@hopital-foch.com.**



PARTIE 4 : VOS DROITS

VOS DROITS

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez de droits et notamment, d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données. L'exercice de votre droit d'opposition est sans conséquence sur votre prise en charge ou la qualité de votre relation avec les équipes médicales et soignantes.

Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données, merci d'en faire la demande écrite auprès de votre médecin ou auprès du Délégué à la protection des données

- **Par courriel** : dpo@hopital-foch.com

- **Par voie postale** : Association Hôpital Foch, Délégué à la Protection des Données –
40 rue WORTH, 92150 Suresnes

Un justificatif d'identité pour l'exercice de vos droits vous sera demandé.

RÉUTILISATION DES DONNÉES SUITE À UNE ANONYMISATION :

L'anonymisation est un procédé qui consiste à utiliser un ensemble de techniques de manière à rendre impossible, en pratique, toute identification de la personne par quelque moyen que ce soit et de manière irréversible.

L'Hôpital peut mettre en place ce type de procédé dans le but de permettre la réutilisation de vos données sans que votre ré-identification ne soit possible.

LA COMMISSION DES USAGERS (LA CDU)

- Rôle et missions :

La CDU veille au respect des droits des usagers et participe à l'amélioration de la qualité de l'accueil, de l'information et de la prise en charge des patients et de leurs proches. Elle examine les réclamations, identifie des actions correctives et recommande l'adoption de mesures dans le cadre de ses missions. Elle s'appuie donc particulièrement sur vos réclamations, propositions, remarques ou remerciements pour identifier son programme d'actions.

- Composition :

Elle est présidée par un représentant des usagers (bénévole, membre d'une association) et vice-présidée par un membre de la direction générale de l'hôpital. Elle comprend également 2 médiateurs médecins et 2 médiateurs non médecins, des représentants des usagers, et d'autres professionnels de l'établissement. Liste nominative des membres sur :

www.hopital-foch.com



REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Des représentants des usagers, membres d'associations agréées par le ministère de la Santé, sont à votre disposition pour vous conseiller et recueillir vos remarques et / ou propositions au : 06 10 53 31 40 / 06 10 53 31 75

cruq5@hopital-foch.com

cruq4@hopital-foch.com

Ils peuvent également vous accompagner lors des médiations.

EN PARLER

- Droit à la médiation :

La CDU veille au respect des droits des usagers et participe à l'amélioration de la qualité de l'accueil, de l'information et de la prise en charge des patients et de leurs proches. Elle examine les réclamations, identifie des actions correctives et recommande l'adoption de mesures dans le cadre de ses missions. Elle s'appuie donc particulièrement sur vos réclamations, propositions, remarques ou remerciements pour identifier son programme d'actions.

- Vous rencontrez des difficultés, vous vous posez des questions sur votre prise en charge ? :

Les professionnels de santé sont à votre écoute pendant votre hospitalisation. Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à en faire part au cadre de santé ou au chef de service afin que tout soit mis en œuvre pour remédier au mieux à la situation.

- Vous n'êtes pas satisfait et souhaitez nous en faire part ? :

Une personne chargée des relations avec les usagers est également à votre écoute au : 01 46 25 21 34 / 24 30 Néanmoins, si vous n'êtes toujours pas satisfait(e) : Vous pouvez écrire au directeur en précisant les faits que vous avez constatés. Une enquête interne sera effectuée afin de vous apporter une réponse appropriée. Une réponse écrite du directeur vous sera adressée dans les meilleurs délais. Vous pourrez éventuellement rencontrer un médiateur de l'établissement. Votre réclamation sera aussi analysée par la CDU et des solutions et plans d'amélioration seront mis en place afin d'améliorer la prise en charge des usagers.

EVÈNEMENTS INDÉSIRABLES

Nous vous informons que les patients ou leurs représentants, ont la possibilité de déclarer un Événement Indésirable Grave lié aux Soins (EIGS*) auprès de l'Agence Régionale de Santé sur le site signalement.sante.gouv.fr

*Tout événement indésirable à l'origine du décès, de la mise en jeu du pronostic vital immédiat, de la prolongation de l'hospitalisation, d'une incapacité ou d'un handicap.



PARTIE 5 : INFORMATION SUR LA TRANSFUSION SANGUINE (EXCEPTIONNELLE EN AMBULATOIRE)

La transfusion est un traitement qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs. Pour chacune de ces situations, il existe un produit particulier.

Comme tout traitement, la transfusion comporte des avantages et des inconvénients. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus.

QUELS SONT LES PRODUITS SANGUINS ?

Les produits appelés globules rouges, plaquettes ou plasmas viro-atténués (exceptionnellement globules blancs) sont des produits sanguins « labiles ». Ils proviennent des dons de donateurs bénévoles.

Ils sont rigoureusement contrôlés et répondent à des normes obligatoires de sécurité et de qualité : sélection des donateurs, tests de dépistage sur chaque don, règles pour assurer la qualité sur toute la chaîne du donneur jusqu'à la transfusion du patient.

QUELS SONT AUJOURD'HUI LES RISQUES CONNUS DE CE TRAITEMENT ?

Comme tout traitement, la transfusion comporte des avantages et des inconvénients. Elle n'est envisagée par votre médecin que lorsque les bénéfices attendus pour votre santé sont supérieurs aux risques encourus.

Les autres risques sont aujourd'hui limités grâce aux mesures déjà prises. Il s'agit de :

► Risques liés aux très nombreux groupes sanguins :

Le grand nombre de groupes sanguins différents d'une personne à l'autre impose de faire des examens obligatoires avant toute transfusion pour assurer votre sécurité, ainsi qu'une recherche d'anticorps irréguliers contre de nombreux groupes. Une dernière vérification sera effectuée à votre chevet en cas de transfusion de concentrés de globules rouges afin de tester la compatibilité du sang transfusé avec le vôtre. Malgré toutes ces précautions, des anticorps irréguliers dirigés contre des globules rouges différents des vôtres peuvent apparaître dans 1 à 5 % des cas et impliqueraient des examens supplémentaires avant toute transfusion ultérieure.



► Risques résiduels de contamination :

Ils continuent de diminuer avec les progrès des connaissances et des techniques mais, malgré toutes les précautions prises dans la sécurisation des produits sanguins labiles en France, il existe toujours un risque résiduel.

SUR LA PÉRIODE 2016-2018 :

- **Infection bactérienne** : 1 pour 135 000 dons.
- **Infection par le virus de l'hépatite B (VHB)** : 1 pour 2,85 millions de dons.
- **Infection par le virus du Sida (VIH)** : 1 pour 6,6 millions de dons.
- **Infection par le virus de l'hépatite C (VHC)** : 1 pour 34 millions de dons.
- **Infection par le virus T-Lymphotrope Humain (HTLV)** : 1 pour 10 millions de dons.
- **Le risque parasitaire est faible et ne peut être exactement quantifié**
- **3 cas de transmission de l'agent du variant de la maladie de Creutzfeldt-Jakob par une transfusion ont été rapportés en Grande-Bretagne**

► Risques inconnus :

► Afin de se protéger contre de futurs risques, toutes les mesures possibles de prévention ont été prises dans la sélection des donneurs de sang (notamment l'exclusion des personnes antérieurement transfusées) et dans la préparation des produits. En outre, une surveillance nationale des incidents de la transfusion a été mise en place depuis 1994 (l'hémovigilance). Si cela s'avérait nécessaire, des informations complémentaires vous seraient communiquées.

QUELS SONT LES EXAMENS BIOLOGIQUES À RÉALISER AVANT ET APRÈS LA TRANSFUSION ?

Depuis la parution de la circulaire du 11 janvier 2006, le niveau de sécurité désormais atteint en matière de transmission des virus du sida et des hépatites B et C ne rend plus nécessaire la recherche systématique de leur trace avant et après la transfusion. Toutefois, dans certaines situations, le médecin prescripteur de la transfusion peut décider de prescrire ces tests en pré-transfusionnel. Dans ce cas il doit vous en informer et vous donner les résultats.

► Avant chaque transfusion :

Il est obligatoire de disposer des caractéristiques de votre groupe sanguin : deux déterminations des groupes sanguins (A, B, O, AB et Rhésus) seront réalisées ainsi que la recherche d'anticorps irréguliers (RAI) contre de nombreux groupes.



► Après toute transfusion :

Dans un délai de 1 à 3 mois, il est nécessaire de rechercher la présence éventuelle d'anticorps irréguliers afin d'améliorer la sécurité d'une éventuelle transfusion dans le futur.

Si vous avez connaissance que des anticorps irréguliers ont été détectés (notion de RAI positive), il est important, pour votre sécurité, de renvoyer ce résultat au médecin hémovigilant de l'Hôpital Foch et de le signaler avant toute nouvelle transfusion.

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUI VOUS SERONT REMIS ET QUE VOUS DEVEZ CONSERVER ?

Un document écrit comportant la date de vos transfusions, l'établissement et le service où vous avez été transfusé(e), le type et le nombre de produits sanguins labiles que vous avez reçus vous sera remis avant votre sortie de l'hôpital. Conservez ce document avec soin et montrez-le à votre médecin traitant. Il en a besoin pour assurer votre suivi médical.

En fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, il pourrait être important de recontacter les personnes transfusées. C'est pourquoi il est utile que vous informiez de la transfusion votre médecin traitant, notamment si vous en changez.

Il est utile d'informer le médecin qui vous a transfusé de vos changements de domicile ou de lieu de traitement.



ANNEXE

VOS DONNEES PERSONNELS A L'HOPITAL

L'Hôpital Foch veille à la protection des données personnelles en conformité à la loi informatique et liberté modifiée et au Règlement européen sur la protection des données (RGPD). Pour accomplir ses missions (prévention, diagnostic, soins, recherche), l'Hôpital Foch traite vos données à caractère personnel. Le traitement de vos données personnelles s'effectue notamment pour :

- **La gestion administrative de votre dossier ;**
- **La facturation des actes médicaux ;**
- **La télétransmission à l'Assurance maladie ;**
- **L'édition des résultats d'examens ;**
- **Des travaux statistiques pour l'analyse d'activité des services soignants ;**
- **La recherche en santé sur données à usage de l'équipe de soins, l'évaluation de votre satisfaction et de votre expérience à l'hôpital ainsi que la qualité et la sécurité des soins.**

La nature des données est d'ordre administratif, social et médical.

Les données sont collectées directement auprès de vous lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé.

En 2022, vos données de santé ont été référencées à l'aide de votre identifiant national de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé qui géré par l'Hôpital conformément au Code de la santé publique. Ce traitement de données répond à une obligation légale et a pour finalité de permettre votre identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions.

L'équipe de soins alimentera et pourra consulter votre dossier médical partagé dans le cadre de votre prise en charge. Vous pouvez vous y opposer.

Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'Hôpital dans des conditions de sécurité réglementées.



Dans le respect des réglementations en vigueur et notamment des obligations de confidentialité et de sécurité, les données:

- **Sont conservées à l'hôpital Foch ou chez des prestataires agréés ou certifiés ;**
- **Sont au seul usage de l'Hôpital Foch et de ses partenaires dans le seul intérêt de la prise en charge ;**
- **Peuvent être communiquées pour des recherches en santé. Ces données sont ainsi traitées sous la responsabilité de l'Hôpital Foch.**

VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT :

- **D'accès à vos données, qui peut être indirect en ce qui concerne vos données de santé (voir le chapitre « accès à mon dossier médical du livret d'accueil de l'hôpital ») ;**
- **De rectification de vos données pour les compléter, les mettre à jour ;**
- **D'un droit d'opposition au traitement de vos données, pour des raisons tenant à votre situation particulière et quand cela est permis par la loi, et de limitation de l'utilisation de vos données, sous réserve du respect de contraintes légales ou réglementaires.**

Si vous souhaitez exercer ces droits, ou poser une question relative à vos données à caractère personnel, veuillez-vous adresser au Délégué à la protection des données de l'hôpital.

- **Par courriel :** dpo@hopital-foch.com

- **Par voie postale :** Association Hôpital Foch - Délégué à la protection des données
40 rue Worth, 92150 Suresnes

Un justificatif d'identité peut vous être demandé.

Vous détenez le droit de porter toute réclamation concernant vos données à caractère personnel devant la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL), via le site www.cnil.fr ou à l'adresse postale suivante : Commission nationale Informatique et libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy - 75015 Paris.

Afin de garantir la sécurité de vos données de santé, nous vous invitons à ne pas communiquer avec l'équipe médicale via une messagerie non sécurisée.





LA RECHERCHE À L'HÔPITAL FOCH

La recherche est indispensable à l'innovation dans le domaine de la santé. Elle occupe une place de premier plan à l'Hôpital Foch qui est un hôpital privé à but non lucratif, ce qui signifie qu'il est en charge de missions de service public comme la recherche en santé. Par cette mission, l'Hôpital Foch forme des médecins et des soignants et est le lieu de nombreuses recherches qui font progresser les connaissances et permettent l'amélioration de la prise en charge et des traitements des malades.

► **Dans le respect des réglementations en vigueur et notamment des obligations de confidentialité et de sécurité, les données:**

- Les recherches impliquant la personne humaine,
- Les recherches sur données.

PARTICIPATION À UNE RECHERCHE IMPLIQUANT LA PERSONNE HUMAINE :

Les recherches impliquant la personne humaine sont les recherches réalisées sur les personnes, quelles soient interventionnelles comme l'évaluation d'un nouveau médicament ou non interventionnelles comme, par exemples, le recueil d'un tube de sang additionnel ou le recueil d'urine.

Un médecin ou un soignant peut vous proposer de participer à ce type de recherches qui peut porter sur un médicament, un produit, un matériel, une nouvelle stratégie thérapeutique ou une étude biologique.

Des dispositions légales strictes, françaises et européennes, protègent les participants pendant tout le déroulement de la recherche.

Aucune de ces recherches ne peut être menée sans votre accord.

Vous êtes, bien entendu, libre de refuser de participer à la recherche, à tout moment, ou de mettre fin à votre participation, sans avoir à vous justifier et sans que ce refus ne puisse avoir de conséquence sur la qualité de votre prise en charge. A l'issue de la recherche, si vous le souhaitez, vous serez informé des résultats de la recherche. Par ailleurs, la recherche ne donne lieu à aucune contrepartie financière directe ou indirecte pour les participants.



PARTICIPATION À UNE RECHERCHE SUR DONNÉES :

Les études sur données sont des études qui réutilisent vos échantillons biologiques et vos données de santé recueillies au cours de votre parcours de soin. Ces recherches n'impliquent aucune intervention ou participation de votre part et sont réalisées conformément à la loi Informatique et Libertés.

Pour en savoir plus sur les études réalisées à partir de la réutilisation de vos données, vous pouvez vous rendre sur la page internet suivante :

<https://www.hopital-foch.com/patients-familles/recherche/les-etudes-sur-donnees-realisees-a-foch/>

► Utilisation des échantillons biologiques :

La loi prévoit que les reliquats des échantillons biologiques réalisés dans le cadre de votre prise en charge médicale, puissent secondairement être utilisés pour la recherche ou pour constituer une collection biologique.

Cette requalification scientifique n'est possible que lorsque vous en avez été informé(e) et en l'absence d'opposition de votre part. La confidentialité des données est assurée.

► Réutilisation des données collectées dans le cadre du soin ou d'une recherche :

Les données de votre dossier médical ou collectées lors d'une première recherche peuvent être amenées à être réutilisées à des fins d'évaluation, d'études ou de recherche conformément à la loi Informatique et libertés. Ces utilisations de données reposent sur la mission d'intérêt public de l'Hôpital.

ENTREPÔTS DE DONNÉES DE SANTÉ :

Dans le cadre de sa mission d'intérêt public l'Hôpital constitue des entrepôt de données de santé. Ces bases de données, légalement constituées, ont pour objectif de permettre la réalisation de recherches sur données, d'études de faisabilité des essais cliniques et d'études de pilotage de l'activité hospitalière à partir de données de santé.

Pour en savoir plus sur les entrepôts de données de santé mis en place à l'Hôpital et sur vos droits, vous pouvez vous rendre sur le site internet suivant :

<https://www.hopital-foch.com/patients-familles/recherche/lentrepot-de-donnees-de-sante-eds/>



VOTRE AVIS COMPTE !

QUE VOUS SOYEZ CONTENT, PAS CONTENT, SATISFAIT OU NON, VOTRE TÉMOIGNAGE NOUS INTÉRESSE ! VOS RETOURS SONT TRÈS PRÉCIEUX CAR ILS NOUS PERMETTENT DE NOUS AMÉLIORER. POUR CE FAIRE, NOUS AVONS MIS EN PLACE PLUSIEURS DISPOSITIFS POUR VOUS PERMETTRE D'EXPRIMER VOS RESENTIS.

P

endant votre séjour à l'hôpital, vous pouvez à tout moment :

- **Aller au Living Lab rencontrer notre responsable Expérience Patient pour discuter de votre expérience à l'hôpital.**
- **Flasher le QR code ci-dessous pour nous faire part de vos remarques**

Une fois rentrée chez vous, vous pouvez toujours nous faire part de votre expérience en :

- **Répondant au questionnaire Merci Docteur que vous recevrez quelques jours après votre retour chez vous.**
- **Répondant au questionnaire e-Satis que la Haute Autorité de Santé vous enverra deux semaines après votre sortie**

Le service Expérience Patient reste à votre écoute au 01 46 25 29 93 ou par mail :

experience-patient@hopital-foch.com

Ensemble, construisons votre hôpital !





REF: 03/090313_v2

